

Forcalquier, le 6 mai 2022

Election municipale partielle complémentaire d'Aubenas-les-Alpes les 12 juin 2022 et 19 juin 2022

1°) Date des élections : 12 juin 2022 et 19 juin 2022

Les électeurs de la commune d'Aubenas-les-Alpes sont convoqués le dimanche 12 juin 2022 et le dimanche 19 juin 2022 en cas de second tour, afin de procéder à l'élection de 3 conseillers municipaux.

2°) Dépôt des candidatures

Le dépôt de candidature n'est obligatoire que pour le 1^{er} tour de scrutin. Les candidats non élus au 1^{er} tour sont automatiquement candidats au second tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1^{er} tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au 1^{er} tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Les déclarations de candidatures sont établies à l'aide du formulaire Cerfa n° 14996*03 disponible en ligne via le lien internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34319>

Chaque candidat dépose ou fait déposer par un mandataire sa candidature à la sous-préfecture de Forcalquier – 3, place Martial Sicard à Forcalquier – aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux :

Pour le 1^{er} tour :

Sur rendez-vous au 04-92-36-77-46 ou 04-92-36-77-41

- du mardi 24 mai 2022 au mercredi 25 mai 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Pour le 2^e tour :

Sur rendez-vous au 04-92-36-77-46 ou 04-92-36-77-41

- le mardi 14 juin 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité.